

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

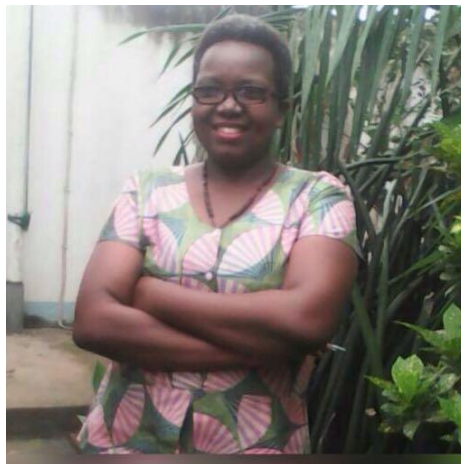
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°40 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 2 au 8 janvier 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 8 janvier 2017, au moins 381 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. SECURITE ALIMENTAIRE.....</i>	<i>7</i>
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>7</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>7</i>
<i>II.2. AUTRES FAITS RELEVES.....</i>	<i>8</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>9</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI : *Brasserie et limonaderie du Burundi*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédure Pénale*

EAC: *East African Community*

FAB: *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

ISABU : *Institut des Sciences Agronomiques du Burundi*

OTB : *Office du Thé du Burundi*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 5 personnes ont été tuées, 3 portées disparues et 86 personnes arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir.

Ce bulletin évoque un état d'intolérance politique aux conséquences graves dans le pays. Il relève notamment des cas d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées dont sont victimes des opposants politiques, des membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et des citoyens des communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 9 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin revient sur le droit à la sécurité alimentaire qui est aggravé par des mesures de montée de taxes dans tous les secteurs de la vie et sur tous les produits de première nécessité dans l'objectif de combler le budget général de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire de la population burundaise déjà précaire.

Le contexte sécuritaire se caractérise par la prolifération des cadavres et des opérations répétitives de fouilles perquisitions et des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée et une autre blessée en commune Ryansoro, province Gitega

En date du 4 janvier 2017, un jeune élève Valentin Aboyitungiye a été tué et un autre du nom Ndayihimbaze blessé par la police en zone Mahwa, commune Ryansoro, province Gitega. Selon des informations recueillies sur place, le directeur de l'ISABU Mahwa, accompagné de deux de ses employés, avaient saisi 3 vaches qui broutaient dans les pâturages de l'ISABU. Les mêmes sources ajoutent qu'ils ont croisé deux garçons qui venaient de transporter un malade au CDS proche de la localité. Ces jeunes élèves ont voulu savoir le motif de saisie de leurs vaches. Le directeur de l'ISABU Mahwa est allé chercher des policiers à qui il a ordonné de tirer sur les deux garçons. Valentin Aboyitungiye a trouvé la mort sur le champ. Il a été touché par 6 balles au niveau du cœur, sur les jambes et dans la tête. Son camarade du nom de Ndayihimbaze a été blessé dans la main. Ils sont tous originaires de la colline Gahanda, zone Kiryama, commune Songa, province Bururi. La population de la localité demande que justice soit faite mais les deux policiers ne seraient pas inquiétés car ils continuent à vaquer normalement à leurs activités.

I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Une personne arrêtée et porte disparue au chef-lieu de province Cibitoke

En date du 5 janvier 2017, une personne du nom de Claude Nsabimana a été arrêtée par le chef de la police sur la colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke à moins de 2 kilomètres du chef-lieu de la

province Cibitoke. Il a été conduit dans un lieu inconnu selon des sources sur place. Claude a été accusé d'héberger des rebelles, mais personne n'a été trouvé à son domicile selon les mêmes sources.

Une personne arrêtée et portée disparue, province Kirundo

En date du 3 janvier 2016, vers 16 heures, un jeune homme du nom de Libère Nduwayezu, âgé de 28 ans originaire de Buhinyuza, fils de feu Mbonihankuye Gabriel, a été arrêté par les agents du SNR à la frontière rwando-burundaise lorsqu'il rentrait au Burundi en provenance du Rwanda. Selon des sources sur place, il a été arrêté parce qu'il ne possédait pas de CNI. Il a été arrêté et a été conduit vers une destination inconnue.

Un prisonnier enlevé en province Muramvya

Un détenu de la prison centrale de Muramvya du nom d'Emmanuel Kimeneke est porté disparu depuis le 2 janvier 2017. Selon des témoins sur place, il a été sorti de cette prison après une séance de fouille perquisition policière commanditée par le chef SNR, le commissaire provincial de la police et le directeur de la prison de Muramvya. Menotté, il a été embarqué par le procureur de la république en province Muramvya, à bord d'un véhicule de police de type Hilux vers une destination inconnue. Un téléphone portable qu'il utilisait a été saisi. Les mêmes informations nous révèlent que ce prisonnier venait de passer plusieurs jours sous intimidation sans savoir les raisons. La famille craint pour la sécurité de la victime qui serait enfermée dans un des bureaux du SNR, chambre 11.

1.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.3.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêté en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Japhet Ntwari, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté, en date du 7 janvier 2017, en zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place indiquent qu'un Imbonerakure prénommé Damien est l'auteur de cette arrestation et que ce dernier l'a immédiatement remis au responsable du SNR prénommé Onésime en commune Muha.

Un officier ex-FAB arrêté en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

Un officier ex-FAB de grade de colonel du nom de Pierre Claver Nduwayo, habitant au quartier V de la zone urbaine de Ngagara, a été arrêté en date du 6 janvier 2017. Des sources de sa famille indiquent que la victime a été immédiatement conduite à la prison centrale de Mpimba. Des policiers qui l'ont arrêté n'ont pas révélé le motif de son arrestation. Selon les mêmes sources, cette arrestation rentre dans le cadre de la chasse à l'homme contre les militaires ex-FAB.

Au moins 15 jeunes gens arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 6 janvier 2017, au moins 15 jeunes gens ont été arrêtés au quartier Kinanira, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, ces jeunes ont été interpellés après une fouille perquisition organisée par des militaires au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Au cours de cette fouille, ces militaires avaient fait le contrôle des cahiers de ménages et des CNI. Certains de ces jeunes ont été relâchés après avoir payé une rançon de 5000 fbu chacun.

Une personne arrêtée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 5 janvier 2017, Egide Ntunzwenimana a été arrêté sur la colline Mirama, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, des jeunes Imbonerakure ont forcé la victime à se remarier avec la première femme du nom d'Evelyne Bayisabe avec qui elle est légalement divorcée. Elle a été conduite au cachot de police de la commune Kanyosha. Egide dispose des papiers justifiant le divorce obtenu conformément à la loi. Il s'est remarié avec une seconde épouse et 3 enfants sont issus de ce remariage. Le couple vit actuellement en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura, selon les mêmes sources.

Deux personnes arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 4 janvier 2017, le nommé Bernard Bandiko, chef de colline Buheka depuis 2015 et membre du parti UPRONA, non reconnu par le ministère de l'intérieur et un prénommé Innocent ont été arrêtés sur ordre du responsable du SNR en province Makamba. Ils ont été tous détenus au cachot du poste de police en province Makamba. Le chef de colline est accusé d'avoir des messages suspects dans ses téléphones portables.

Un couple arrêté en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le nommé Faustin Ntahuga alias Mustafa et son épouse ont été arrêtés le 3 janvier 2017 à la 3^{ème} avenue de la zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Le couple a été embarqué par un agent du SNR connu sous le nom de Joe Dassin à bord d'une voiture de type Starlet à vitres teintées. Le porte-parole de la police burundaise, Pierre Nkurikiye, a précisé le même jour que Faustin Ntahuga est gardé au cachot du SNR et est poursuivi pour avoir organisé les manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza. Sa femme a été relâchée par après, selon les sources sur place.

Trois personnes arrêtées en Mairie de Bujumbura

En date du 2 janvier 2017, Benoît Ndoricimpa, le patron du bar restaurant « Chez André » et ses deux employés Nadège Nkuzimana et Juvénal Amissi ont été arrêtés dans l'affaire de l'assassinat du ministre de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire et emmené au SNR. Les deux employés ont été arrêtés après l'arrestation de leur patron. L'épouse du propriétaire du restaurant dénonce cette triple arrestation arbitraire et injuste, car le ministre a été abattu chez lui et non au bar. Benoît Ndoricimpa a été relâché mais ses deux employés croupissent encore au cachot du SNR.

Cinquante-deux personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 3 janvier 2017, cinquante-deux personnes ont été arrêtées dans la ville de Rumonge lors d'une rafle policière dans les hôtels en province de Rumonge. Très tôt le matin, la police en compagnie des administratifs ont effectués une rafle dans les hôtels de la ville de Rumonge. Parmi les personnes arrêtées il y avait 30 hommes et 22 femmes. Certaines personnes n'avaient pas de CNI. Parmi elles il y avait 19 femmes qui ont été ensuite renvoyées dans leurs provinces d'origine. Elles provenaient des provinces de Ngozi, Kayanza, Gitega, Karusi, Ruyigi, Bujumbura rural, Makamba et Rumonge. Elles ont été acheminées par camionnette jusqu'au chef-lieu de leurs provinces, accompagnées par des policiers. Elles se sont plaintes en disant que selon la constitution, tout citoyen a le droit de s'établir où il veut sur le territoire burundais et elles n'ont pas eu le temps de rassembler leurs affaires. Ces femmes demandent aux associations des droits de l'Homme de plaider pour leur cause. Quant aux hommes qui ont été incarcérés, ceux qui ont payé des rançons ont été relâchés. Selon le conseiller principal du gouverneur de la province de Rumonge, cette rafle a été effectuée dans le but d'éradiquer la pratique de la prostitution.

Huit personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 janvier 2017 indique que huit personnes dont le chef de la colline Muhabo, Thérance Tunanyi, ont été arrêtées en date du 1^{er} janvier 2017 sur les collines Muhabo et Nyakimonyi, commune Mugamba, province Bururi. Des témoins indiquent qu'elles ont été arrêtées par la police et l'armée alors qu'elles se trouvaient dans une buvette. Le mobile de cette arrestation reste inconnu.

I.3.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Dix-huit cas de détentions illégales en province Rutana

En date du 6 janvier 2017, dix-huit détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana alors que leurs dossiers ont été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 13 et du 29 décembre 2016. C'est une violation flagrante de l'article 37 du CPP.

I.4. SECURITE ALIMENTAIRE

L'année 2017 a commencé avec des lamentations des citoyens burundais en rapport avec la cherté de la vie due à la montée des prix de première nécessité. Le pouvoir burundais en mal de faire fonctionner ses institutions suite aux sanctions économiques et financières qui pèsent sur lui, a décidé de tout faire pour avoir des fonds. Pour alimenter son budget de fonctionnement, des taxes ont été rehaussées presque partout sur les principaux produits de consommation tels que le sucre, la bière, l'eau et l'électricité, le téléphone portable, le carburant, etc. En date du 7 janvier 2017, le prix du carburant a été revu à la hausse avec toutes les conséquences qui en découlent. Les hausses des prix du pétrole, du mazout et de l'essence entraînent en effet celle du transport et de tous les autres prix. Le mazout et l'essence coûtent désormais 2100 fbu, le pétrole à 1800 fbu alors qu'ils coûtaient respectivement 2000 fbu pour l'essence et le mazout et 1700 fbu pour le pétrole. Daniel Mpitabakana du ministère de commerce qui a annoncé les nouveaux prix précise que c'est une réponse à la mesure du gouvernement burundais de montée des taxes décidée au niveau du budget national prévue pour cette année 2017. Cette hausse des prix a été revue pour les autres produits notamment le sucre, les unités de téléphone mobile, l'eau et l'électricité, etc.

Des observateurs du contexte sociopolitique et économiques burundais dénoncent l'irresponsabilité politique du pouvoir CNDD-FDD qui n'a cessé de se préoccuper des intérêts du parti au détriment des intérêts collectifs de la société burundaise. Au lieu de chercher à assainir le contexte politique, le choix politique adopté est de continuer à asphyxier le peuple burundais en difficulté de survie alimentaire depuis la crise du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Des cadavres retrouvés à Ruziba, Mairie de Bujumbura

En date du 8 janvier 2017, plusieurs cadavres dont certains en décomposition ont été retrouvés à Ruziba, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Les sources administratives donnent un effectif de 6 cadavres tandis que les sources sur place révèlent un nombre inquiétant de plusieurs cadavres. Les administratifs ont intimé l'ordre d'enterrer les cadavres sans procéder à leur identification.

Un cadavre retrouvé en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 8 janvier 2017, un cadavre d'un homme connu sous le nom de Cyrille Habonimana, menuisier, âgé de 55 ans, originaire de la colline Nyaruhongoka, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, a été retrouvé pendu dans une vieille maison sise à la 1^{ère} avenue, tout près du petit marché en zone urbaine

Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, les bras de la victime étaient amputés au niveau de l'avant-bras, ce qui avait prouvé que la victime avait été tuée. Cet endroit était gardé par des Imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD.

Un cadavre retrouvé en zone urbaine Kamenge, Mairie de Bujumbura

En date du 7 janvier 2017, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé dans un endroit appelé kuwinterekwa tout près du bar « Iwabo w'abantu » en zone urbaine de Kamenge, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce cadavre montre que la personne a été jetée à cet endroit après avoir subi des tortures car présentait beaucoup de blessures au niveau de la tête.

Un corps sans vie retrouvé au bord du lac Tanganyika

En date du 4 janvier 2017, un corps d'un homme du nom de Donatien Ndereyimana, âgé de 40 ans, résidant le quartier Mutanga Nord, Mairie de Bujumbura, a été retrouvé sur les rives du lac Tanganyika tout près de la BRARUDI. Ce corps était en état de décomposition. Sa famille indique que la victime a été tabassée avant d'être tuée et jetée dans le lac Tanganyika. La victime était allée partager un verre avec ses amis le 31 décembre 2016 mais n'était pas revenue à la maison, selon des sources de sa famille. Elle était originaire de la commune Mbuye, province Muramvya.

II.2. AUTRES FAITS RELEVES

Une personne tuée en commune Matana, province Bururi

En date du 8 janvier 2017, vers 21 heures, Charles Ndizeye, commerçant, a été fusillé par des personnes armées non identifiées dans sa boutique sur la colline Bihanga, zone et commune Matana en province Bururi. Selon les sources sur place, la victime a succombé à ses blessures.

Un jeune homme enlevé et torturé en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura

En date du 7 janvier 2017, des témoins ont rapporté avoir vu un jeune homme ligoté dans les pieds des policiers à bord d'un véhicule de type hilux double cabine policier immatriculé A263PN sur l'avenue Muyinga. Ces mêmes sources disent que la victime qui n'a pas été identifiée, était en état critique après avoir subi des scènes de tortures graves. Elle a été conduite vers une destination inconnue.

Un prisonnier sorti illégalement de la prison en Mairie de Bujumbura

Un détenu de la prison centrale de Mpimba du nom d'Aaron Arakaza alias « commando » a été sorti de la prison en date du 3 janvier 2017, dans la mi-journée. Selon des témoins sur place, la victime a été conduite au cachot du SNR. Elle avait reçu beaucoup d'appels qui l'intimidaient dans la matinée de ce même jour. Ces appels lui parlaient d'armes saisies dans la zone de Kiyenzi en commune Kanyosha et l'accusaient d'en savoir l'origine. Elle a été retournée à la prison centrale de Mpimba le même jour.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtements impitoyables.

Elle est préoccupée par le phénomène de tueries, de cadavres, d'enlèvements, d'arrestations et de la déstabilisation économique des ménages burundais suite à la montée des taxes et des prix des produits de première nécessité en vue de combler le budget de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire et économique du peuple burundais.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux mesures excessives de montée des taxes qui aggrave la situation économique déjà précaire des ménages burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.